

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 4 JANVIER 2023
PORTANT SUR LES CANDIDATURES AUX FONCTIONS
DE PRÉSIDENT(E) DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation,*
Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
Vu les statuts de l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université, notamment l'article 5,
Vu le règlement intérieur de CY Cergy Paris Université, notamment l'article 4,
Vu l'arrêté 22-098 du 7 novembre 2022 relatif à l'organisation de l'élection du président de CY Cergy Paris Université
Vu l'avis émis par le comité de direction de site en date du 13 décembre 2022,

Considérant que, le président de CY Cergy Paris Université, François GERMINET a cessé ses fonctions le 1^{er} janvier 2023 ; que dès lors, un appel public à candidatures aux fonctions de Président(e) de CY Cergy Paris Université a été diffusé le 8 novembre 2022 aux fins de pourvoir cette fonction pour la durée du mandat restant à courir,

Considérant que le président de CY Cergy Paris Université est élu par le conseil de site sur proposition du conseil d'établissement,

Considérant qu'à la clôture de l'appel public une seule candidature a été déposée et déclarée recevable,

Considérant que le comité de direction de site, consulté préalablement à l'élection du président conformément à l'article 12 des statuts de CY Cergy Paris Université, a émis un avis favorable quant à la candidature de Monsieur Laurent GATINEAU aux fonctions de président de CY Cergy Paris Université,

Après avoir constaté que le quorum était réuni,

Après avoir entendu le candidat aux fonctions de président de CY Cergy Paris Université, M. Laurent GATINEAU,

Après en avoir délibéré, sous la présidence du doyen d'âge des professeurs des universités et personnels assimilés,

Le conseil d'établissement décide :

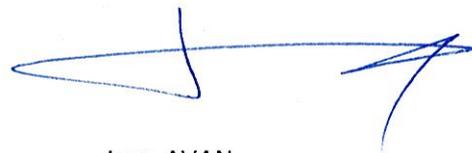
<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 47	Pour : 29
Nombre de membres présents : 23	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 11	Abstention : 5
Membres absents et non représentés : 13	Non-participation : 13

Article 1 : La candidature de Monsieur Laurent GATINEAU aux fonctions de président de CY Cergy Paris Université est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Article 2 : La candidature de Monsieur Laurent GATINEAU sera proposée aux membres du conseil de site chargés d'élire le président de CY Cergy Paris Université le 18 janvier 2023.

Article dernier : La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 4 janvier 2023



Jean AVAN,
Président de séance

Transmise au rectorat le : 4 janvier 2023

Publiée le : 4 janvier 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.